



## CTL Suppressions Emploi 2021

**12 janvier 2021  
A quand le vaccin...**

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont par principe boycotté cette première convocation. Pour la Savoie, en 2021, **11 suppressions d'emploi** dont la déclinaison locale vous est présentée au verso. Compte tenu du niveau des suppressions au niveau national, la Savoie est moins touchée cette année. Toutefois, il n'est pas question de nous réjouir de cette situation : c'est toujours 11 suppressions de trop.

A nos yeux, rien ne justifie ces suppressions alors que de nombreux services sont en difficulté pour remplir leurs missions. Nos gouvernants maintiennent le CAP avec cet aspect purement comptable des suppressions d'emplois à la DGFIP, avec la complicité de notre DG.

La DG comme la DDFIP ne doit pas leurrer les agents comme les citoyens avec la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (NRP). Les fusions de service, les délocalisations, les fermetures ne sont pas des solutions pour améliorer le service public. Elles dégradent les conditions de travail, elles éloignent les citoyens de leur service public.

En fait, cela pose plusieurs problèmes :

- de l'ordre purement DGFIP, la mobilité n'est plus forcément un choix personnel, et lorsque cela le devient, les possibilités sont de moins en moins importantes. En ce sens, l'application des Lignes Directrices de Gestion entraîne un changement important au niveau des mutations. L'ancienneté administrative est placée en dernier critère pour obtenir une mutation derrière tout un panel de priorités. Si vous êtes célibataire, c'est-à-dire ni marié ni pacsé, il vous faudra beaucoup de patience...
- au niveau citoyen, l'accès au service public est réservé aux utilisateurs d'internet. Il sera de plus en plus difficile d'obtenir des renseignements physiquement à un guichet ou bureau. Cette qualité était pourtant reconnue et était une des forces de nos services.

Pour revenir à la situation locale, outre toutes les opérations liées au NRP, pour lesquelles nous n'avons pas communication ni du périmètre des agents concernés ni des TAGERFIP (avant et après), le contrôle fiscal est à nouveau la cible de suppressions (3 emplois sur les 11).

Pour conclure, nous espérons un meilleur accompagnement de la RH par rapport aux années passées auprès des agents concernés par l'ensemble de ces mouvements. Il faudra lever rapidement les interrogations des agents, surtout ceux se retrouvant en surnombre (qui normalement ne devait plus exister avec l'application des nouvelles règles de mutation) et des agents victimes par cascade de la suppression de leur poste.

**Au verso, déclinaison des suppressions d'emplois 2021 - source : document CTL de la DDFIP**

